# Agir en équipe : avec les services, pour les citoyens

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

## Public visé

L'ensemble des élu.e.s

## Points forts

Cette formation propose des outils pour maintenir une équipe mobilisée, renforcer la coopération et donner du sens à l'action collective.

## Pré-requis

Pas de prérequis

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Mettre en œuvre une méthode pour développer des relations de confiance avec les agents, les élu.e.s et les citoyens
- Comprendre les attributions et la répartition des compétences entre agents et élu.e.s
- Réinterroger ses pratiques pour parvenir à une animation réussie

## Description / Contenu

1. **Auto diagnostic des participants**

- Retour de chaque élu.e sur ses pratiques d'animation,
- Revue des observations réalisées dans les collectivités,
- Méthodes pour générer une cohésion, de la motivation et donner envie de s'impliquer,
- Jeux de rôles de situations d'animation y compris avec les citoyens.

1. **Le positionnement des élu.e.s et des agents**

- Première prise de contact et accueil par les services,
- Ce qui fonctionne et ce qui pose débat,
- Place des élu.e.s par rapport aux agents : quelles méthodes pour entretenir des relations de qualité ?

- **Rebondir en 2026**
- Définir les actions à mettre en œuvre pour une vision partagée,
- Les confronter à partir d'hypothèses et évoquer les possibles conséquences,
- Préciser les indicateurs de réussite à mettre en œuvre pour réussir.

## Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

## Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session
Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

## Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

## Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

## Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

## Profil du formateur

***Jean-Paul LATHIERE***
*Ex maire-adjoint à deux reprises et formateur de métier, j'accorde une importance à la mission de l'élu pour son action d'accompagnement des administrés et notamment, en l'occurrence, à la compréhension et leur adhésion aux nombreux changements qui impactent régulièrement la vie locale dans différents domaines. Le but étant d'agir dans l'intérêt général au profit d'un bien vivre ensemble.*